

II- LES PROVISIONS

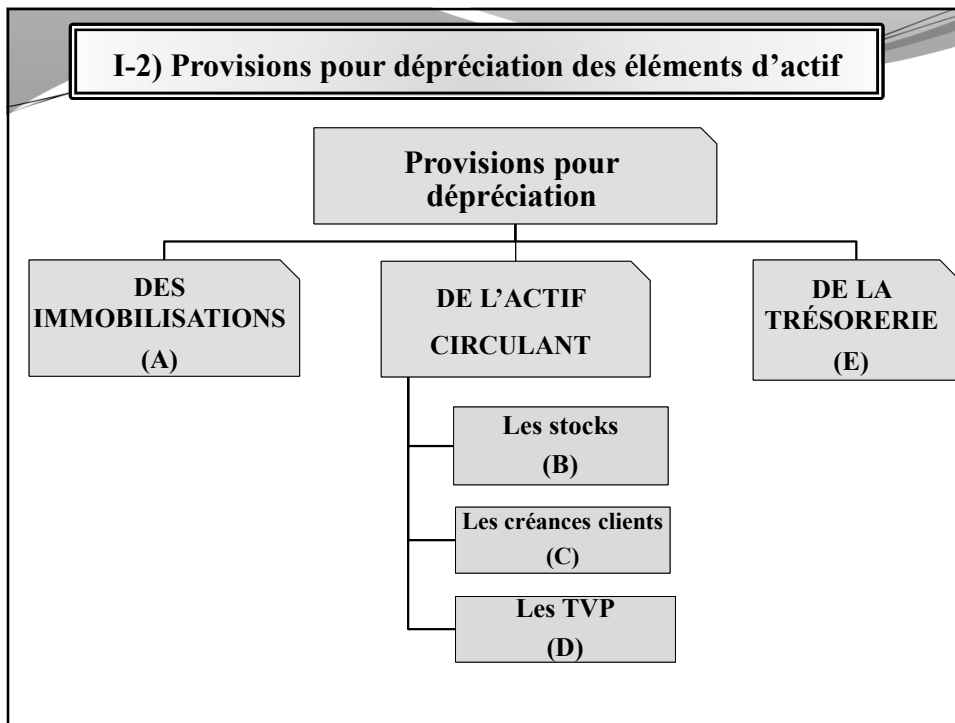
I-1) Généralités sur les provisions

Définition: La provision est une constatation d'une diminution probable (non définitive) de la valeur d'un élément du bilan (provision pour dépréciation), ou d'une augmentation probable du passif exigible (provision pour risque et charges).

Principe de prudence:	Les produits sont enregistrés lorsqu'ils sont définitifs (irréversibles)
	Les charges sont enregistrées dès qu'elles sont probables (non irréversibles)

AMORTISSEMENT	PROVISION
L'amortissement est une diminution de valeur d'un élément de l'actif Immobilisé;	La provision est une: - Diminution de valeur des éléments de l'actif immobilisé <u>non amortissables</u> et des éléments de l'actif circulant et de la trésorerie, - Augmentation probable du passif exigible;
- La dépréciation est certaine;	- La dépréciation est probable;
- La dépréciation est irréversible.	- La dépréciation est réversible.

Types des provisions	Poste: 135 et Rubriques: 15 – 29 – 39 – 45 – 59	
	On distingue entre: <ul style="list-style-type: none"> - Les provisions réglementées - Les provisions pour dépréciation; - Les provisions pour risques et charges. 	
Principe de comptabilisation des provisions:		
31/12/N		
619 639 659 135 15 29 39 45 59	DE aux Provisions pour.... Dotations aux Provisions pour.... DNC aux provisions pour... Provisions réglementées Provisions durables pour risques et charges Provisions pour dépréciation des immobilisations Prov. pr dépréciation des comptes de l'actif circulant Autres provisions pour risques et charges Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie Constatation de la provision ...	X X



A) Provisions pour dépréciation des immobilisations

Les amoindrissements de valeurs des immobilisations non amortissables résultant de causes dont les effets ne sont pas irréversibles (non définitifs), sont constatés par des provisions pour dépréciation des immobilisations:

- Corporelles (Exemple: terrains),
- Incorporelles (Exemple: fonds commercial),
- Financières (Exemple: titres de participation)....).

Provision pour dépréciation = Valeur d'entrée – Valeur actuelle

Constitution de la provision pour dépréciation des immobilisations

Application 1: Suite aux modifications proposées par le projet du plan d'aménagement de la ville X (projet de 2018), l'entreprise BETA estime que la valeur de son terrain détenu à cette ville au 31/12/2019 est de 350.000,00 dh (terrain acquis en 2017 à un coût de 500.000,00 dh).

		31/12/2019		
65962 2930	DNC aux provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé Provisions pour dépréciation des immobil. corporelles	150.000,00		150.000,00
	Constitution de la provision/terrain			

Réajustement à la hausse (augmentation) de la provision pr dépréc. des immo.

Application 1 (Suite): Au 31/12/2020, le plan d'aménagement n'a pas été encore adopté et la valeur du terrain a été évaluée à 300.000,00dh.

		31/12/2020		
65962 2930	DNC aux provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé Provisions pour dépréciation des immobil. corporelles	50.000,00		50.000,00
	Augmentation de la provision sur terrain			

Réajustement à la baisse (diminution) de la provision pr dépréc. des immo.

Application 1 (Suite): Au 31/12/2021, le plan d'aménagement n'a pas été encore adopté et la valeur du terrain a été revue à 380.000,00dh.

		31/12/2021	
2930	Provisions pour dépréciation des immobil. corporelles	80.000,00	
75962	RNC sur prov. P. dépréc. De l'actif immobilisé		80.000,00
	Diminution de la provision sur terrain (Réajustement à la baisse de la provision/terrain)		

Annulation de la provision pour dépréciation des immobilisations

Application 1 (Suite): Au cours de l'année 2022, le plan d'aménagement a été adopté sans modifications touchant à la valeur du terrain et qui est estimée au 31/12/2022 à 550.000,00dh.

		31/12/2022	
2930	Provisions pour dépréciation des immobil. corporelles	120.000,00	
75962	RNC sur prov. P. dépréc. De l'actif immobilisé		120.000,00
	Annulation de la provision sur terrain		

B) Provisions pour dépréciation des stocks

Les stocks sont des biens et services de l'actif circulant détenus par l'entreprise. Ils font l'objet d'un inventaire (en quantité et en valeur) au moins une fois par exercice (inventaire intermittent).

Calcul et signification de la variation des stocks:

$$\text{Variation de stock} = \text{Stock Final (SF)} - \text{Stock Initial (SI)}$$

On distingue entre:

- Les stocks de marchandises, matières premières, fournitures consommables, emballages ...
- Les stocks de produits en cours et biens produits (finis et intermédiaires).

Comptabilisation des stocks de matières premières, fournitures, marchandises et autres achats				
61..	Variation de stock.....	31/12/N	Montant SI	
31...	Stock de			Montant SI
	Annulation du stock initial	d°		
31..	Stock de ...		Montant SF	
61	Variation de stock de			Montant SF
	Constatation du stock final			

Comptabilisation des stocks de biens produits et produits en cours				
713..	Variation de stock.....	31/12/N	Montant SI	
31...	Stock de			Montant SI
	Annulation du stock initial	d°		
31..	Stock de ...		Montant SF	
713	Variation de stock de			Montant SF
	Constatation du stock final			

Comptabilisation des provisions pour dépréciation des stocks				
<p>Au jour de l'inventaire, si la valeur réelle du stock est inférieure à sa valeur comptable (valeur d'entrée), l'entreprise constitue des provisions pour dépréciation des stocks: <u>Provision = Valeur comptable – Valeur actuelle (ou réelle) des stocks.</u></p>				
<p>L'ajustement de la provision pour dépréciation des stocks se fait par l'annulation de la provision existante et la constitution d'une nouvelle provision.</p>				
Constitution de la provision pour dépréciation des stocks				
61961	DEP pour dépréciation des stocks	31/12/N	X	
391..	Provisions pour dépréciation des stocks			X
	Constatation des provisions			
Annulation de la provision pour dépréciation des stocks				
391..	Provisions pour dépréciation des stocks	31/12/N	X	
7196	Reprises sur Prov. Pr. Dépréciat. de l'actif circulant			X
	Annulation des provisions			

Application 2:				
Passer au journal de l'entreprise BETA les écritures nécessaires au 31/12/2022.				
Éléments d'inventaires	Stock final 2021	Stock final 2022	Provisions 2021	Provisions 2022
Matières premières	40.000,00	50.000,00	20.000,00	15.000,00
Produits finis	20.000,00	30.000,00	8.000,00	12.000,00

C) Provisions pour dépréciation des créances		
À chaque fin d'exercice, et en vertu du principe de prudence, l'entreprise doit constater les provisions résultant des difficultés de recouvrement des créances qu'elle détient auprès de ses clients (faillite, redressement judiciaire, difficultés financières, litiges...).		
Clients	Signification	Observation
Clients ordinaires	Clients solvables	Aucune écriture comptable
Clients ordinaires devenus clients douteux ou litigieux	Perte probable (incertaine)	Reclassement du client + constitution de la provision
Clients douteux ou litigieux devenus insolvable	Perte définitive (certaine)	Constater la perte + annuler la provision déjà constituée
Clients ordinaires devenus insolvable	Perte définitive (créance irrécouvrable)	Constater la perte
Provision = Montant de la créance (<u>HT</u>) x % de perte probable		

CONSTITUTION DE LA PROVISION			
3424	Clients douteux ou litigieux	31/12/N	TTC
3421	Clients		TTC
	Reclassement du client X	dito	
61964	DEP pour dépréciation des créances de l'actif circulant		Montant de la perte probable
65963	DNC aux provisions pour dépréciation de l'actif circulant		
3942	Provisions pour dépréciation des Clients et Comptes Rattachés		Montant de la perte probable
	Perte probable/ client X		
Application 1: Au 31/12/2022, la situation des clients de l'entreprise ALPHA est la suivante (Taux de TVA 20%):			
Entreprise	Créances TTC	Observations	
KARIM	12.000,00	On pense encaisser 80%	
SALIM	18.000,00	Client solvable	
FARID	24.000,00	perte probable 30 %	
HAMID	6.000,00	On pense récupérer 60%	
TAF: Passer les écritures nécessaires au 31/12/2022.			

RÉAJUSTEMENT DE LA PROVISION			
Augmentation de la provision			
		31/12/N	
61964	DEP pour dépréciation des créances de l'actif circulant		x
3942	Provisions pour dépréciation des CCR		x
	Augmentation de provision/ client X		
NB : Quel que soit le caractère de la créance (courant ou non courant), l'écriture d'ajustement est identique à celle de la constitution pour le complément.			
Diminution ou annulation de la provision			
		31/12/N	
3942 ou 3948	Provisions pour dépréciation des CCR		x
7196 ou 75963	PPD des autres débiteurs		
	Reprises sur provision pour dép. de l'actif circulant		
	Reprises NC/ PPD de l'actif circulant		x
	Diminution (annulation) de provision/ client X		

Application 2 (suite à l'application 1):									
Au 31/12/2022, la situation des clients de l'entreprise ALPHA est la suivante (Taux de TVA 20%):									
Entreprise	Créances TTC	Règlements en 2022	Provisions au 31/12/2021		Observations				
KARIM	12.000,00	-	20%		Porter la provision à 50% du solde				
SALIM	18.000,00	7.200,00	-		Perte probable de 40%				
FARID	24.000,00	10.800,00	30%		Porter la provision à 20% du solde				
HAMID	6.000,00	6.000,00	40%		-				
TAF: Passer les écritures nécessaires au journal de l'entreprise ALPHA									
Client	Créances TTC	Règlements en 2022	Solde au 31/12/2022		Provision		Ajustement		Perte
			TTC	HT	2022	2021	Provision (+)	Reprise (-)	
KARIM									
SALIM									
FARID									
HAMID									

CAS DES CLIENTS DEVENUS INSOLVABLES

Il s'agit de créance devenue définitivement irrécouvrable. Elle doit être soldée en totalité. Dans ce cas on doit:

- ✓ Constater la perte devenue certaine;
- ✓ Annuler la provision existante (devenue sans objet).

✓ Cas 1: <u>client douteux devenu insolvable</u>				
		31/12/N		
6182	Pertes sur créances irrécouvrables		HT	
4455	Etat, TVA facturée		TVA	
3424	Clients douteux ou litigieux			TTC
	Pour solde du client X	dito		
3942	Provisions pour dépréciation des CCR		X	
7196	Reprise/PPD de l'actif circulant			X
	Annulation de provision/ client X			
✓ Cas 2: <u>client ordinaire devenu insolvable ou autre perte non courante</u>				
		31/12/N		
6585	Créances devenues irrécouvrables		X	
4455	Etat, TVA facturée		X	
3421	Clients			X
	Pour solde du client X			

On doit également annuler le montant de la provision existante s'il y a lieu.

Application 3 : On vous présente la situation des créances de l'E/se BETA suivante:				
Entreprise	Créances TTC	Règlements en 2022	Provisions au 31/12/2021	Observations
KAMAL	24.000,00	-	20%	Client devenu insolvable
JAMAL	30.000,00	18.000,00	-	Règlement pour solde
TAF: Présenter les écritures nécessaires au journal 2022 de l'entreprise BETA				

Exercice 1:

Au 31/12/2018, la société MARCHICA SARL met à votre disposition l'état des créances suivant (TVA 20%) :

Travail à faire :

Passer au journal de la société MARCHICA SARL les écritures de régularisation relatives à l'exercice 2018.

Client	Créances TTC au 31/12/2017	Règlements en 2018	Provisions au 31/12/2017	Observations
A	120 000	60 000	40%	Règlement pour solde
B	100 000	28 000	-	On pense récupérer 40% du solde
C	60 000	24 000	30%	Porter la provision à 40% du solde

Exercice 2:

La situation des comptes « Clients » au 31/12/2020 de l'entreprise «RIFMA » se présente comme suit :

Clients	Créances TTC	Observations
SALMI	24 000,00	La perte probable est de 20%
KARIM	12 000,00	Insolvable
JALAL	36 000,00	On espère récupérer 70%

TAF: Passer au journal du 31/12/2020 les écritures nécessaires, sachant que la TVA est de 20% .

Exercice 3:				
On vous remet l'état des créances de la société BETA au 31/12/2018 (TVA 20%):				
Client	Créances TTC au 31/12/2017	Règlements en 2018	Provisions au 31/12/2017	Observations
SALMI	24.000	4.800	50%	Porter la provision à 40% du solde
HAMDI	12.000	-	-	Client devenu insolvable
JALAL	36.000	15.600	-	Perte probable de 60%
Travail à faire : Passer au journal de la société BETA les écritures de régularisation relatives à l'exercice 2018.				

Exercice 4:				
Au 31/12/2020, l'état des créances de la société AYA SARL se présente comme suit :				
Client	Créances TTC au 31/12/2019	Encaissements 2020	Provisions au 31/12/2019	Observations
A	24 000,00	14 400,00	80%	Client devenu insolvable
B	64 000,00	10 000,00	60%	On pense perdre 45% de la somme due
C	25 200,00	12 000,00	-	La société compte récupérer 60% de la créance
Travail à faire : Passer au journal de la société AYA SARL les écritures de régularisation relatives à l'exercice 2020 (Taux de TVA applicable : 20%).				